

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

SEVENINGBY  
SUISSE  
FRANCE, BELGIQUE  
ALLEMAGNE, AUTRICHE  
ITALIE, ESPAGNE,  
ANGLETERRE, HOLLANDE,  
ÉTATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois  
fr. 20 11 6  
36 19 10

**Rédaction et Expédition**  
BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg  
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires  
lui sont adressés.  
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## LA SESSION

DU GRAND CONSEIL DE BERNE

(Suite.)

Il était nécessaire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, d'exposer avec quelques développements l'état de la question législative, avant de passer aux débats du Grand Conseil de Berne sur la révision du code de procédure civile, les 2 et 3 février.

Nous avons dit avec quelle hâte suspecte on a passé outre à la discussion du code, bien qu'il n'existât encore aucune traduction française, et que le projet allemand ne fut distribué que de l'avant-veille. La discussion se faisait par fournées d'articles, quand M. Gobat, conseiller d'Etat, proposa inopinément l'abrogation des articles 1341 à 1356 du code Napoléon, comme contenant des principes en contradiction avec ceux de la loi bernoise. Le législateur français n'admet point la preuve des contrats ni celle de la libération du débiteur par le moyen de la preuve testimoniale, au delà d'une valeur de 50 francs. Cette disposition est sans contredit très sage. Le législateur prenant acte de la faiblesse de l'entendement humain, n'a pas cru devoir exposer la fortune et les intérêts des particuliers aux hasards et aux incertitudes de la mémoire des témoins qu'une partie aurait peut-être intérêt à corrompre. M. Folletète, se basant sur la Constitution, s'opposa à l'abrogation de ces dispositions de la loi civile, dont il démontra l'utilité et la nécessité pour le crédit public. Il s'éleva, en suite de cette protestation, un long débat entre les partisans de l'unitarisme et les particularistes jurassiens. Mais les beaux jours de 1846 sont passés. L'unification législative a maintenant des partisans dans la nouvelle partie du canton. C'est un Jurassien, M. Gobat, qui a osé faire en plein Grand Conseil une proposition qui aurait soulevé l'indignation du pays il y a 30 ans, et des Jurassiens appuyèrent non seulement de leurs votes mais de leur parole. Deux députés de Moudon, M. Girod et Moscard (ce dernier conservateur, nommé dans les Franches-Montagnes), se firent les champions d'une législation uniforme. Le dernier s'oublia même au point de proclamer, d'une voix

tonnante, que le jour où disparaîtraient les derniers vestiges d'une législation mutilée, morcelée aujourd'hui, et dès lors désavantageuse au Jura, pour faire place à un code de lois uniformes, communes aux deux parties du canton, serait pour lui et pour le pays un jour heureux qu'il appelait de tous ses vœux, parce qu'il ne ferait plus du peuple bernois qu'un seul peuple de frères ! Des bravos accueillirent ces déclarations enthousiastes. Cela se comprend. Quel triomphe pour une politique qui compte un demi-siècle d'efforts persévérants, que de se voir enfin appuyée par ceux auxquels il eût appartenu d'être les défenseurs nés des libertés jurassiennes ! Mais qu'est-ce que les libertés jurassiennes, aux yeux d'une certaine école ? — Un souvenir respectable, mais suranné. Deux députés conservateurs ont voté la proposition Gobat, l'un d'eux, M. Viatte l'a amendée dans un sens qui en atténua peu la portée, au point de vue de la situation spéciale du Jura.

On conçoit que nous ne pouvons guère entrer ici dans les détails. Il convient cependant d'ajouter que MM. Viatte et Dancourt, en votant l'abrogation des art. 1341 et suivants, ont pu être entraînés par les adjurations de M. Moscard, portant le débat sur le terrain d'un rapprochement politique vers l'ancien canton. Ce sont là des illusions que l'expérience de plus de deux tiers de siècle suffit à faire apprécier à leur juste valeur. Une citation de la brochure de M. Schwarzlin répond parfaitement à l'objection que nous entendons souvent faire, de l'inanité des efforts particularistes et de l'opportunité de contribuer à une législation uniforme dans laquelle nous pourrions faire entrer les principes du droit français :

« Pour arriver à une législation unique qui convienne à un degré égal aux deux éléments qu'il s'agit de fusionner, il faudrait que ces deux éléments fussent d'égale force. Autrement, c'est la nature même des choses qui l'exige, c'est l'expérience des siècles qui nous l'enseigne, l'un de ces deux éléments se fera la part du lion ; il dominera l'autre, il l'absorbera, il lui imposera sa volonté, et le plus faible subira la loi du plus fort.... »

« A coup sûr, ce n'est pas la race juras-

sienne ou française qui est la plus forte. Dans l'œuvre de l'unification, cette race est donc fatalement vouée à la domination de la race allemande. Elle sera écrasée, absorbée, noyée dans l'élément allemand qui est pour elle un élément étranger, sinon ennemi. Par la même raison, la législation qu'on lui imposera et qu'elle subira de gré ou de force ne renfermera des idées françaises que ce qu'il plaira aux allemands de leur emprunter. A part ces emprunts insignifiants et incohérents, ce sera une loi allemande, c'est-à-dire empreinte, dans toutes ses parties essentielles, du caractère, des mœurs et des idées des races germaniques, races fortes, si l'on veut, mais antagonistes naturels de la race latine à laquelle nous appartenons.... Et ne rirait-on pas d'un peuple qui se flatterait de conserver sa nationalité en se jetant dans les bras d'une race conquérante et en se fliant à sa magnanimité ? »

Depuis l'apparition de cette brochure, le Jura a perdu le code pénal français et une grande partie du code civil, abrogée par le code fédéral des obligations. Il n'est pas besoin d'être légiste pour vérifier et reconnaître avec quelle frappante exactitude l'auteur prédit la prédominance de l'élément germanique dans ces deux lois. Il en serait ainsi dans les remplacements des titres des *Servitudes*, des *Successions*, des *Donations et Testaments*, du *Contrat de mariage*, etc.

Dans la séance du 3 février une nouvelle proposition de M. Gobat, demandant l'abolition des tribunaux de commerce, encore en vigueur dans le Jura, ralluma la lutte entre l'unitarisme et le particularisme. M. Gobat avait certainement concerté sa proposition, comme celle de la veille, avec la commission de rédaction du nouveau code. Mais il ne convenait point aux rédacteurs du projet d'admettre dans leur œuvre une proposition qu'on suppose devoir faire une fâcheuse impression dans le Jura. Les raffînements de la politique bernoise ne s'accroissent pas de l'attaque de nos positions, avant que les cheminements en avant soient praticables. Aussi bien n'est-ce pas le suprême de l'habileté de faire battre l'édifice sacré et encore redoutable, bien qu'ébréché, des institutions jurassiennes par un Jurassien !

Aux yeux de MM. Gobat, Brunner et consorts, nos tribunaux de commerce sont une institution surannée, malfaisante. Un juge, M. Jobin, proteste contre ces excentricités de langage. M. Folletète revient de nouveau à la charge et rétablit les faits. Sa démonstration eût triomphé, si la majorité avait souci d'observer ce que la Constitution a conservé d'autonomie au Jura. Cette fois au moins la députation jurassienne conservatrice était unanime (sauf M. Moscard) à repousser la suppression des tribunaux spéciaux qui rendent des services incontestés, et ont fonctionné depuis 1815 à la satisfaction du public. Voilà où avaient abouti les chaleureuses protestations de dévouement, adressées la veille par M. Moscard à nos frères de l'ancien canton : Vingt-quatre heures après le Minotaure réclamait une nouvelle victime.

Que faudra-t-il leur offrir à la prochaine session ?

Il est hors de doute que ce qui se passe actuellement est le résultat d'engagements antérieurs pris par les chefs du parti radical jurassien. En retour de la subvention de l'Etat aux chemins de fer du Jura, on leur a fait promettre d'abandonner le privilège d'une législation spéciale. C'est l'exécution de cette promesse qu'on réclame aujourd'hui. Mais comme la cession de ce privilège auquel les Jurassiens ont attaché jusqu'à présent la garantie de leur existence nationale, soulève encore des résistances, les transfuges cherchent à s'abriter derrière l'autorité de certains noms. Et c'est ici que l'exemple de M. Moscard est de nature à produire une fâcheuse impression. Lorsque l'orateur se rassit, après avoir terminé son hymne à la fraternité, M. Jolissaint accourut à lui en lui disant avec ostentation : « Je vous félicite. Vous venez donc enfin à nous. »

Ah ! si les constituants de 1846 pouvaient assister à la suppression, ou plutôt à la cession par les Jurassiens eux-mêmes, de ce glorieux privilège qu'ils ont, par les plus vaillants efforts, arraché des griffes de l'Ours, que diraient-ils de leurs successeurs ! La réflexion a été faite par un député. La position du Jura n'a pas changé depuis 1815, au point de vue de l'attitude à prendre en face du puissant Etat auquel l'ont attaché les décrets de la Sainte-Al-

pointe, la nouvelle muraille de flammes fut obligée de marcher en sens contraire, élargissant sans cesse l'espace déblayé par Ivanovitch, jusqu'à ce qu'elle se fût rencontrée avec le feu qui arrivait en sens contraire.

En avant et en arrière, le sol déblayé ne présentait plus aucune prise aux flammes, elles se confondirent et se redressant par un suprême effort, lancèrent vers le ciel une éblouissante clarté, puis, comme un rideau qui tombe, s'affaissèrent dans toute leur longueur et s'éteignirent presque aussitôt.

— Mort aux brigands ! rugit Polosikof, revenu de la panique qu'il avait éprouvée.

Et, le sabre au poing, cette fois, sans calculer le danger, il s'élança vers la partie du taillis qu'au-delà du ruisseau les flammes avaient éparpillées.

Les fugitifs n'étaient plus là.

A peine Horace avait-il mis le feu aux juncs entassés par César que, sans attendre le résultat de ce stratagème audacieux, tous les deux la carabine au poing et munis de leurs excellentes raquettes, s'étaient élancés de nouveau à travers la toundra, fuyant de toute la vitesse de leurs jambes, pour tâcher de mettre entre eux et l'ilot une grande distance, avant l'arrivée de la narta envoyée pour épier leur sortie du taillis et y mettre obstacle.

Le Français avait, il faut le dire, espéré que les conducteurs du traîneau, en voyant s'élever les flammes, retourneraient pour porter secours à leurs compagnons. Mais, soit que ceux-ci n'eussent pas aperçu l'incendie, soit qu'il le crussent allumé par ordre de leur chef, ils continuèrent

leur route pour se porter, à tout événement, à l'endroit qui leur avait été désigné.

Déjà ils en étaient tout près, quand, sur la plaine nue et boueuse, ils aperçurent deux hommes qui, évidemment, faisaient un suprême effort pour échapper.

La narta, attelée de trois vigoureux rennes et peu chargée, pouvait facilement atteindre les fugitifs, distants d'à peine six ou sept cents pas. Il y avait donc 20 roubles et plus à gagner facilement.

Vingt roubles, pour un Cosaque, représentent vingt fortunes. Ils se consultèrent du regard, armèrent à la fois leurs deux carabines et poussèrent en même temps le plus formidable bar qui, depuis longtemps, eût retenti dans le marais.

Les rennes partirent au grand trot, c'est-à-dire avec une vitesse qu'égalerait à peine un bon cheval lancé au galop, sur une excellente route en plaine.

Entre les poursuivants et les fuyards la distance diminuait sensiblement ; ces derniers pourtant continuaient à courir droit devant eux, avec toute l'énergie du désespoir, précédés par un grand chien noir, qui parfois, tournait la tête et poussait un hurlement, à la fois menaçant et plaintif, comme s'il eût compris le danger que couraient ses maîtres et voulu prendre leur défense.

Bar ! hurlaient les Cosaques, animés par l'ardeur de la chasse ; bar !

Et les rennes, redoublant d'efforts, trottaient plus vivement, l'écumant aux naseaux, l'œil en feu, faisant jaillir, sous leurs larges pieds, la vase qui

mouchetait de points noirs leur pelage d'un gris argenté.

La distance diminuait sans cesse.

Un des Cosaques épaula sa carabine.

— Imbécile ! fit son camarade, en relevant l'arme ; ils sont encore trop loin, et d'ailleurs il vaut mieux gagner les 20 roubles ; forçons le gibier.

— Tu as raison forçons-le, dit l'autre.

Et de nouveau retentit le mot : En avant !

Silencieux et haletants, les deux hommes fuyaient toujours dans la même direction, parallèlement à une longue et large plaque de boue, dont la couleur verdâtre contrastait singulièrement avec le ton grisâtre du reste du marais.

La distance continuait à diminuer rapidement.

Un Cosaque détacha d'autour de ses reins une longue corde terminée par une boule de plomb, et dit à son camarade :

— Lequel est celui des 20 roubles, je vais le laisser ?

— Le petit, répondit celui-ci ; ne le manque pas, nous partagerons ; moi, j'abattrai l'autre.

— C'est convenu, reprit le premier, en enroulant son lasso autour de son poignet.

Et il se pencha pour le lancer, à l'instant où il se trouverait à portée.

Au même instant, et comme s'ils eussent deviné sa pensée, les fuyards tournèrent brusquement sur eux-mêmes et chargèrent de direction.

Les rennes, lancés au galop, dépassèrent le but avant de pouvoir être arrêtés, et le lasso destiné à César, manquant son but, s'enroula autour

74 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

## MARPHA

PAR

A. DE LAMOTHE

CHAPITRE XVIII

LA CHASSE A L'HOMME.

Sabrez les roseaux et feu contre feu !  
Ce cri, en rappelant aux Cosaques un moyen simple et très employé pour combattre l'In-  
leur rendit la présence d'esprit que la frayeur leur  
avait fait perdre.  
En un instant un espace de dix pas fut fauché  
entre le champ de roseau et les soldats, qui y  
nèrent aussitôt le feu.  
Faute d'aliment, pour s'avancer du côté de la

hance. La suprême nécessité pour ce petit pays, qui jouit encore d'une individualité propre, c'est de défendre son autonomie, de revendiquer son identité, d'affirmer sa nationalité : c'est, en un mot, de ne pas se laisser absorber. Tout est là. Et cette politique, pratiquée jusqu'aujourd'hui par ceux dont le patriotisme éclairé a conscience des nécessités de la situation, elle doit rester la politique du Jura, s'il ne veut pas périr ou se fondre dans l'unitarisme bernois. Pour la partie catholique, c'est de plus une vérité banale que de rappeler que l'unification de la législation devient un jalou de plus vers l'unification religieuse. Il y a encore à Berne des hommes qui caressent cette idée et qui estiment que le Jura ne sera jamais soumis, aussi longtemps que ce résultat ne sera pas acquis.

(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 6 mars.

A l'occasion de l'anniversaire de l'invasion française à Soleure (2 mars 1798), les *Basler Nachrichten* racontent, d'après le *Tagblatt de Soleure*, l'épisode suivant :

« Quelques patriotes, partisans dévoués de la nouvelle liberté, étaient emprisonnés à Soleure. La populace surexcitée exigeait impérieusement, au moment même où les troupes de la République française étaient sur le point d'occuper la ville, qu'on lui abandonnât les prisonniers pour prendre une revanche sanglante. Trois ecclésiastiques s'offrirent devant la porte de la prison, en exhortant la populace à renoncer à son dessein ; mais tout semblait inutile, car la fureur du peuple arrivait à son paroxysme. En ce moment les ecclésiastiques s'écrièrent : « Plutôt mourir que d'abandonner les prisonniers ; disons quelques *Pater* pour ces derniers ! » Disant ces paroles, ils se mirent à genoux pour prier et la populace se tint tranquille. Pendant ce temps, le général Schauenbourg avait passé le pont de l'Aar et les patriotes étaient sauvés. Les noms de ces ecclésiastiques sont : U.-J. Spæti, de Heinrichswyl, mort le 13 octobre 1817, curé à Kriegstetten ; Fr.-X. Vock, de Sarmenstorf, mort le 28 décembre 1828, professeur et chanoine à Soleure, et B. Günther, de Zullwyl, professeur à Soleure, mort à Brigue le 28 novembre 1828. C'étaient là des patriotes ! »

Où, c'étaient là des patriotes, mais d'une tout autre façon que ceux à qui l'on prodige aujourd'hui ce titre de « patriotes », et qui n'ont su que s'emparer des biens ecclésiastiques ou vider les poches des braves paysans, comme à Soleure, à Berne, etc., sans oublier ces « patriotes » vieux-catholiques venus de l'Empire allemand, les Wocker, les Hirschwælder, etc., qui mangent le lard du pauvre *Moutz* en semant la haine et la discorde parmi les Suisses.

M. KERN A L'ELYSEE. — M. le ministre Kern a présenté, le 27 février, ses lettres de rappel au président de la République française.

du canon de la carabine, qu'il étendait pour se maintenir en équilibre, et la lui arracher des mains.

— Bah ! fit le Cosaque, en retirant à lui l'arme chargée et amorcée, en voici un hors de combat ; c'est toujours cela.

Et, jetant dans la narta la carabine, trop mouillée pour qu'on pût s'en servir, il aidait son compagnon à arrêter les rennes et à les remettre dans la bonne direction.

Bien que tout cela n'eût pris que quelques minutes, les deux brigands avaient gagné du terrain et glissaient maintenant sur la plaque verte.

Si rapide que fût leur course, ils sentaient la croûte herbeuse osciller sous leurs larges raquettes et entendaient la glace craquer, en se débriant de longues raies, le long desquelles glissaient, sous forme de disques blanchâtres, des bulles d'air comprimé.

Un moment d'hésitation, ils étaient engloutis. — Bar ! crièrent les Cosaques.

Et la narta s'élança à son tour. Sous le poids des rennes, la surface feutrée d'herbes de la Morte-des-Trois-Pointes s'affaissa d'une manière effrayante et l'eau jaillit, en sifflant, sur plusieurs points.

Avertis par leur instinct, les rennes franchissaient l'espace avec une rapidité inouïe, entraînant la narta qui, sur ce terrain élastique et mouvant, se balançait comme une barque soulevée par les vagues.

L'homme au lasso avait de nouveau roulé sa corde ; de l'œil il mesurait la distance.

— Quoi qu'il arrive, dit-il à son camarade,

Voici les paroles prononcées par le ministre dans cette audience :

« Monsieur le président.

« Veuillez me permettre d'ajouter quelques mots au texte des lettres de rappel que le Conseil fédéral m'a chargé de remettre à Votre Excellence, par suite de la démission qu'il m'a accordée sur mes instances.

« Après avoir servi mon pays pendant cinquante ans, dont vingt-cinq comme représentant de la Confédération suisse auprès du gouvernement français, j'ai cru être autorisé, à l'âge de 75 ans, à me retirer dans la vie privée et à céder mon poste à des forces plus jeunes.

« Je ne puis pas abandonner mes fonctions sans exprimer au gouvernement français et au chef de la République les sentiments de ma profonde gratitude pour l'accueil si sympathique et, permettez-moi de le dire, si amical, que j'ai rencontré pendant la longue durée de ma mission officielle.

« Je puis en toute sincérité déclarer que, pendant tout ce temps, mes intentions sont restées toujours les mêmes, savoir de faire tout ce qui dépendait de moi pour maintenir et affermir les liens d'amitié entre les deux pays.

« Les bons rapports entretenus sans interruption entre la France et la Suisse, ainsi que le grand nombre de traités très importants qui ont été conclus entre les deux gouvernements et qui ont obtenu la sanction des autorités compétentes des deux Etats, nous permettent d'espérer que la France aussi désire conserver avec la Suisse des liens de bon voisinage et d'amitié réciproque, qui sont d'autant plus précieux pour deux nations jouissant d'institutions républicaines.

« En me référant au texte même de la lettre du Conseil fédéral, je suis chargé d'exprimer à Votre Excellence les assurances de la haute estime de mon gouvernement, ainsi que ses vœux les plus sincères pour la prospérité de la République française.

« Permettez-moi, monsieur le président, en terminant, de manifester le désir que votre gouvernement veuille bien accorder à mon successeur, qui a été pendant quinze ans mon collaborateur infatigable, le même accueil sympathique que celui dont vous m'avez honoré pendant la durée de ma mission. »

CHEMINS DE FER. — On écrit au *Genevois* que M. le conseiller fédéral Welti qui, comme nous l'avons dit, a terminé son rapport contraire au rachat des chemins de fer, conclut en revanche à ce qu'il soit ajouté à la loi sur les chemins de fer un article interdisant aux Compagnies de distribuer un dividende à leurs actionnaires sans l'assentiment du Conseil fédéral.

« Cela paraît inoffensif au premier abord, dit le *Genevois*, mais il n'est pas difficile de se rendre compte, par un examen plus approfondi, du but que poursuit M. Welti et des conséquences qu'aurait l'adoption de son projet.

« Le but est de forcer les Compagnies à faire toutes les expérimentations que leur ordonnera le département fédéral des chemins de fer en vue de la sécurité des transports. On pourra de même, avec ce procédé de haute pression, leur faire exécuter tout ce qu'on voudra quant à la fixation des horaires et des tarifs, dût-on augmenter leurs dépenses et diminuer leurs recettes.

continue à courir. Si je le manque encore, tu feras feu sur le Fransouze, et nous irons attendre l'autre au bout du lac, dussions-nous le poursuivre jusqu'en enfer, nous... »

— Vive la France ! vive la Pologne ! rugit Horace, en se retournant, rapide comme la pensée.

Un éclair brillant, accompagné d'une faible détonation, qu'aucun écho ne pouvait repercuter dans cette plaine immense, et au milieu de la Morte-des-Trois-Pointes, les soldats réunis sur l'îlot, virent un petit nuage de fumée blanche, qui s'élevait lentement vers le ciel.

— Malediction ! hurla le Cosaque qui tenait les guides. Le sabre à la main, et coupons les traits ou nous sommes morts.

Frappé en plein poitrail, un des rennes venait de s'abattre.

Horace et César continuaient à fuir.

On ne peut pas s'arrêter sur les mortes des toundras.

Enfin ils arrivèrent à l'extrémité du lac, là où la boue reprenait sa couleur terne et grise.

Alors seulement ils regardèrent. Ce qu'ils virent était horrible.

Au-dessus de l'eau bourbeuse, qui bouillonnait dans une sorte d'entonnoir, formé par l'affaissement du plancher trompeur, on ne distinguait plus que les cornes des rennes, qui se débattaient dans une suprême agonie, et deux hommes, déjà à demi-engloutis, qui poussaient des cris de désespoir.

Leur porter secours était impossible.

(A suivre.)

tes jusqu'à rendre tout dividende impossible. Songe-t-on à profiter ensuite de la situation intenable qu'on aura faite à ces entreprises pour racheter leurs réseaux à vil prix ? J'ai peine à croire à l'existence d'un semblable calcul, qui ne serait pas digne d'une autorité républicaine ; mais il ne serait pas impossible qu'il eût passé comme une ombre à travers certains cerveaux. »

AFFAIRE BÜRKL. — D'après les journaux saint-gallois, la Banque cantonale de Saint-Gall est engagée pour 772,000 francs dans l'affaire Bürkli.

Dimanche a eu lieu à Olten une réunion des délégués des sociétés suisses de tireurs, convoquée par M. le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, pour discuter un nouvel avant-projet d'ordonnance rédigé par lui pour l'encouragement du tir volontaire au moyen de subsides fédéraux. Environ 150 délégués étaient présents, mais la Suisse française n'était presque pas représentée. Le projet a été adopté sans modifications appréciables. Il servira de base au Conseil fédéral pour réviser l'ordonnance actuellement en vigueur.

Berne

Voici les résultats complets de l'élection du 4 mars, dans l'Oberland, pour la nomination de deux députés au Conseil national :

Nombre des bulletins valables	11,830
Majorité absolue	5,916
Est élu. M. Rebmann, par	6,978 voix

Ont obtenu des voix :

MM. Zurbuchen	5,213
Michel	4,021
De Steiger	3,230
Schatzmann	2,243

Il y aura donc lieu à un second tour de scrutin.

Schwyz

On nous écrit de Schwyz le 5 courant :

A l'instar de certains journalistes qui mangent quotidiennement du Jésuite et de la Sœur enseignante, la bonne vieille feuille le *Nidwaldner-Volksblatt* se trouve chaque samedi avoir un roi, un empereur, un prince quelconque sous la dent, au défaut desquels elle se contentera de quelque ultramontain ou conservateur fribourgeois.

L'honorable président de votre Grand Conseil était dernièrement encore l'objet de ses attaques, dont le peu de loyauté fut aussitôt relevé dans la *Gazette de Schwyz*.

Aujourd'hui elle tient à prendre sa revanche sur l'un de vos députés les plus sympathiques. Après avoir cité quelques paroles que M. Python prononçait lors de la démission de M. Thérulaz, la dite gazette ou plutôt son *Weltüberblicker* pose avec une incroyable naïveté la question suivante : « Nous prions Monsieur Python de nous nommer un seul landammann de la Suisse primitive qui, en dehors de sa charge, exerce une profession ou un négoce quelconque. S'il ne le peut pas, que va-t-il donc débiter ainsi devant le Grand Conseil ? »

Je suppose que vos honorables magistrats ne lisent guère le *Nidwaldner-Volksblatt*, et qu'ils ont autre chose à faire que de répondre aux taquineries de cette amie et alliée des bienpublicards.

Pour nous qui rions encore de cette nouvelle bévue de la feuille en question, nous nous montrerons bon prince, et en voisin serviable nous nous chargerons de lui donner les renseignements qu'elle désire.

Il n'y a que l'embarras du choix, et nous nous bornerons simplement à citer ce que nous avons sous les yeux.

Notre landammann actuel est avocat et il n'est pas rare de l'entendre plaider devant nos tribunaux ; il est maître d'hôtel, et dernièrement encore il obtenait, en société avec le préfet du district, une concession pour l'exploitation de la glace du lac Lowerz.

Ses prédécesseurs étaient deux de nos plus grands marchands de bois et d'eau de cerises, et nous y trouvons même le chef de la célèbre maison Benziger.

Quant à nos conseillers d'Etat, ils sont tous, un seul excepté, à la tête d'un négoce ou d'une affaire quelconque.

Ces seuls faits suffiront amplement à prouver que M. le député Python parlait avec connaissance de cause, n'en déplaise à notre profond observateur d'Unterwald, lequel, paraît-il, est tellement absorbé par la politique fribourgeoise et les grandes questions étrangères, qu'il ne sait plus ce qui se passe autour de lui.

Toujours est-il que la fable de l'*Astrologue* trouvera en tout temps et en tout lieu une application frappante, et c'est bien le *Weltüberblicker* qui se trouve aujourd'hui au fond du puits.

Vaud

Ces jours derniers, dit l'*Espérance* d'Yverdon, un homme âgé et une fille de treize ans ont été attaqués par deux loups en dessous de Bullet. Ils eurent mille peines à se défaire de ces fauves.

Valais

On mande de Miège le décès, survenu ces jours derniers, du centenaire Frily, soldat de Napoléon I<sup>er</sup>, qui a si bien amusé quelques habitués du Casino de Sion, il y a environ un an. Charmé de la réception qui lui avait été faite et de l'intérêt avec lequel ses auditeurs avaient suivi le récit de ses campagnes, il venait de prendre ses mesures pour terminer ses jours à la capitale, lorsque la mort le prévint.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 5 mars.

A l'Élysée, on affecte, depuis l'avènement de M. Jules Ferry, de paraître indifférent à la direction des affaires intérieures. On laisse retomber toute la responsabilité sur le président du conseil. L'espérance secrètement caressée est que l'on jouira d'une trêve de quelques mois de stabilité après la solution de la question révisionniste. On s'occupera du budget. Après les vacances, il sera temps de se débarrasser à tout jamais de M. Ferry et de ses collègues opportunistes dont l'autorité et l'influence ne résisteront pas longtemps aux divisions de la majorité.

Le moment sera alors venu de constituer un ministère franchement élyséen, chargé de préparer les voies par la réélection de M. Grevy à la présidence. Vingt mois, par exemple, qui court, c'est selon l'expression de Tacite : *grande ævi spatium* !

De même qu'on est un peu préoccupé dans les régions ministérielles, de l'attitude de la gauche radicale, de même aussi on est un peu inquiet des dispositions manifestées par les amis de M. Freycinet. Celui-ci, appuyé très fortement par M. Wilson qui déteste M. Ferry, semble décidé à attaquer le cabinet Ferry dans tous les actes de celui-ci fera acte d'autorité.

Après la question du Danube, il est urgent de s'occuper de la question du Liban, qui fait actuellement l'objet des discussions internationales à Constantinople. C'est un intérêt éminemment national et après les événements d'Égypte et du Danube, c'est la dernière occasion qui s'offre à la France pour sauvegarder les restes de son influence traditionnelle en Orient. — Il s'agit de la nomination du gouverneur du Liban, dont le mandat décennal va expirer en avril prochain. — Après les massacres de Syrie, en 1860, et à la suite de l'intervention française, le sultan a octroyé aux populations catholiques de la Syrie une constitution en vertu de laquelle les Maronites ont le privilège d'être administrés par un gouverneur choisi par le sultan parmi les candidats catholiques et avec l'assentiment des puissances signataires du traité de Paris.

Les ambassadeurs ont à choisir entre Rustem-Pacha, gouverneur actuel, dont le bitraire a soulevé depuis plusieurs années la part des Libanais les réclamations les plus vives et qui en toutes circonstances n'a cessé de manifester ouvertement son hostilité pour la politique anglaise, et plusieurs autres candidats qui briguent cette situation.

On a parlé de Wassa Effendi, directeur d'Andrinople, de Yavet-Pacha, directeur des postes et brigadier général ; Mouzzawef-Pacha, fils du polonais Michel Czajkowski qui a porté le nom de Sadik-Pacha et qui est bien connu pour avoir été mêlé depuis 1830 à toutes les aventures et à toutes les intrigues turques et russes. Nasri Bey dont le nom a été mis en avant, est le fils de Franco-Pacha ancien gouverneur du Liban. C'est sous l'administration équitable et paisible de Franco-Pacha que les trois cent mille Libanais ont joui de la plus grande prospérité. Nasry Bey, qui a vécu au milieu des Maronites, leur a laissé des souvenirs tels que, si le choix se portait sur lui, il y a tout lieu de croire qu'il ferait revivre l'administration éclairée de son père.

On sait l'attachement indissoluble des Maronites pour la France. Ils n'ont d'autre espoir qu'en son appui dans une question qui engage leurs destinées pour dix ans.

La mort de la veuve de Henri Heine vient de rappeler l'attention sur la personnalité de ce poète humoristique. Nous croyons donc être agréables à nos lecteurs en leur signalant le charmant volume de luxe, dans lequel M<sup>lle</sup> la Princesse Della Rocca, sa nièce, a retracé ses souvenirs de la vie intime de Henri Heine, ce volume est publié par Calmann Lévy.

P.-S. — On m'écrit du palais de la Bourse : « Le tribunal de commerce est saisi de nombreuses demandes en déclaration de faillite contre des banques de troisième ordre dont les embarras extrêmes ne sont un mystère pour personne. Quelques financiers, qui avaient abusé des émissions à primes essayent de fusionner leurs affaires mauvaises et d'échapper par la novation des dettes aux responsabilités encourues. La triste situation léguée par les années 1881 et 1882 n'est pas près d'être liquidée.

La hausse des Rentes françaises et de l'Italien provoque quelques réalisations momentanées; mais, d'après les indications qui résultent de l'ensemble du marché, l'épargne se portera désormais presque exclusivement sur les fonds d'Etat, les valeurs de chemins de fer, des villes françaises et du crédit foncier. Les valeurs de spéculation pure ont causé trop de ruines pour que la leçon ne profite pas. »

**FRANCE**

Lundi, on a abordé, à la Chambre des députés, la discussion des propositions de MM. Barodet et Andrieux, qui demandent la révision de la constitution.

M. le baron Demarçay (gauche modérée) a pris le premier la parole. Il a déclaré qu'il a fait partie de la commission d'initiative et s'est prononcé contre la prise en considération, bien qu'ayant voté la révision l'an dernier. Il en reste partisan comme le pays.

L'orateur trouve la proposition inutile et inopportune; inutile, car la Chambre a déjà jugé ce qu'il fallait faire, c'était interpellier le gouvernement sur le silence par lui gardé dans la déclaration; inopportune, car toute révision doit être suivie d'une dissolution, et peut-on se présenter devant le pays sans avoir réalisé les réformes qu'il attend?

Après l'incident qui, d'après M. Ferry lui-même, a si malheureusement troublé l'accord des pouvoirs publics, le calme existe-t-il et l'occasion est-elle favorable? L'orateur ne le pense pas, et il croit qu'il faut laisser faire le temps avant de revenir sur une proposition qui doit être, non le déclin, mais le couronnement d'une législation.

(Approbation au centre.) M. Henri Girard, rapporteur, a rappelé que la commission s'est prononcée par 10 voix contre 4, en faveur de la prise en considération. Elle espérait voir ses conclusions appuyées par le gouvernement; elle regrette qu'il en soit autrement, et que le gouvernement se montre si peu bienveillant pour l'initiative parlementaire. (Dénégations au banc des ministres.)

Monsieur le rapporteur ajoute que l'ajournement demandé par M. Lenient, à titre d'ajournement, ne peut porter que sur le fond et non sur la prise en considération. Quant au fait que la Chambre s'est déjà prononcée, on oublie que la question de la plénitude ou de la limitation des droits du congrès n'est pas encore définitivement résolue.

La proposition nouvelle devra être renvoyée au Sénat par le président de la Chambre, et c'est en qui elle se distingue de la révision votée en 1882. (Approbation à gauche.)

Attendre la fin de la législature, c'est attendre le trouble, alors qu'on prétend qu'il faut le calme pour procéder à la révision. Le retarder, alors que 311 députés la lui ont promise. (Applaudissements à gauche.)

Ces 311 députés ne peuvent voter contre la prise en considération. (Nouveaux applaudissements.) Le pays veut l'élection du Sénat par le suffrage universel. Il faut lui enlever le droit de soulever de nouveaux conflits avec la Chambre.

M. Lenient prend ensuite la parole et se prononce en faveur de l'ajournement de toute révision. M. Jules Ferry, président du Conseil des ministres, combat la prise en considération au nom du gouvernement. Le Sénat repos-

serait les propositions adoptées. Un conflit entre les deux Chambres n'est nullement désirable. La majorité du pays demande le travail et la paix et abandonnerait la République s'il était démontré qu'elle représente l'instabilité et l'agitation perpétuelles.

Avant les élections générales de 1885, on pourra essayer d'une transaction amiable avec le Sénat. Actuellement la question serait irritante et inopportune.

Après des discours de MM. Madier de Montjau et Andrieux qui, pour des motifs différents, veulent la révision de la constitution, M. Clémenceau dit que de nouvelles explications de M. Ferry sont nécessaires. Il demande si le vote du 26 janvier 1882, favorable à la révision, est encore valable et pourquoi le Sénat n'en a pas tenu compte. Il propose de renvoyer la discussion au lendemain.

La Chambre, par 276 voix contre 207, a adopté la proposition de M. Clémenceau et a renvoyé la discussion à mardi.

**ROME**

*Discours de Sa Sainteté le Pape Léon XIII au Sacré-College des Cardinaux, le 2 mars 1883.*

Nous avons écouté, le cœur ému, les paroles de félicitation et d'affection que vous, M. le Cardinal, Nous avez adressées en votre nom et au nom de tout le Sacré-College en ce jour mémorable. Nous sommes heureux de vous exprimer Notre gratitude et de vous témoigner en même temps Notre satisfaction pour l'aide que le Sacré-College Nous a largement prêté pendant ces années dans le gouvernement difficile de l'Eglise.

Certainement le retour de ce jour remplit Notre cœur de la plus humble reconnaissance à l'égard du Prince des Pasteurs qui a daigné nous soutenir déjà pendant ces cinq ans sur le siège vénérable de ses Vicaires. Mais, en même temps, Nous ne pouvons Nous abstenir d'un sentiment de profonde crainte, en considérant le poids énorme imposé à Notre faiblesse, et rendu encore plus lourd par les difficultés du temps présent, où l'œuvre de l'Eglise, comme vous l'observez vous-même, M. le Cardinal, est attaquée par de cruels ennemis, et où le Pontife romain voit chaque jour se multiplier les obstacles dans l'exercice du ministère apostolique.

Désirant, en effet, faire jouir Vous, Nos Fils, des fruits de la paix religieuse, Nous sommes efforcé de la rétablir là où elle était troublée. Mais aussitôt, ici et ailleurs, ces ennemis, poussés par une haine implacable et presque réunis en conjuration, cherchent, par mille artifices, de contrarier nos desseins et d'en empêcher la réussite, et, ne pouvant y parvenir, ils en dénaturent par d'indignes insinuations le but et le caractère.

Et cependant, Notre action, qui regarde directement les intérêts religieux des peuples, la propagation du règne de Jésus-Christ sur la terre, le bien des âmes, est dans l'essence même de la mission divine de l'Eglise, et dans les limites du pouvoir spirituel du Souverain-Pontife.

Fidèle aux serments solennels que Nous avons prêté, Nous Nous efforçons, comme ont toujours fait Nos prédécesseurs, de soutenir les intérêts sacrés de l'Eglise et de réclamer aussi les droits temporels du Siège Apostolique, indignement violés. Et aussitôt, voilà que Nos paroles sont de tous côtés raillées et tournées en ridicule, comme des plaintes et des lamentations vaines, et Nous Nous voyons plus cruellement exposé aux injures les plus basses et aux accusations les plus calomnieuses. Cependant ces légitimes revendications Nous sont uniquement inspirées par le très-grave devoir qui incombe au Pontife Romain de sauvegarder d'une manière qui ne soit pas illusoire l'indépendance du Saint-Siège et la liberté du pouvoir suprême de l'Eglise.

Si Nous réclamons aussi pour qu'on écarte les injustes obstacles qui s'opposent à la prompt installation des nouveaux Evêques sur leurs sièges, on interprète Nos réclamations de la plus sinistre manière; on ose même crier à l'usurpation, comme si Nous pouvions reconnaître pour légitimes de nouvelles prétentions destituées de tout solide fondement juridique.

Voilà à quelle extrémité Nous sommes contraint de voir réduite, dans son centre même, Notre autorité et la dignité du Siège apostolique.

En attendant, l'Eglise, soutenue par la certitude que la haine et les persécutions auxquelles elle est en butte sont la preuve infaillible de sa divine origine, ne mesure pas d'après les ingratitude humaine l'étendue de sa charité; mais formée aux ensei-

gnements de son céleste Fondateur, elle ne se lasse pas de répandre amplement ses bienfaits en faveur de ceux qui lui sont contraires et qui la combattent.

Pendant que la lutte dirigée contre elle devient de plus en plus violente, on voit l'Eglise, en Italie, aussi bien que dans les autres pays d'Europe et partout, s'efforcer par la parole et par les œuvres de ses pasteurs et des ministres sacrés, de porter remède aux maux très graves qui affligent le monde, en moralisant les peuples, en réprimant les passions, en favorisant la saine instruction et l'éducation chrétienne de la jeunesse. C'est assurément à cette influence bienfaisante, plutôt qu'à la force matérielle et à d'autres moyens de répression, que l'on est redevable de ce que, à une époque de tant d'aberration des esprits, de tant de dépravation des cœurs, de tant de déchainements des appétits pervers, la société humaine n'est pas précipitée dans la dernière ruine.

Certes le Siège apostolique, bien que circonvenu par d'immenses difficultés, n'a épargné et n'épargne rien pour que cette vertu providentielle se répande en abondance et dans toute sa force pour le salut du monde. Quant à Nous, plein de confiance dans le secours divin et persuadé que de l'Eglise seulement peut dériver le salut et la vie pour la société malade, Nous ne désirons rien si ardemment, Nous ne recherchons rien avec plus de sollicitude que de voir cet esprit vivificateur en pénétrer tous les membres et les guérir.

Dans cette tâche si difficile, Nous aurons pour Nous soutenir, comme par le passé, la coopération de tout le Sacré-College, que Nous sommes très heureux de voir aujourd'hui réuni autour de Nous, et auquel, ainsi qu'à tous ceux qui sont ici présents, Nous accordons du fond du cœur la Bénédiction Apostolique, comme un gage de Notre très spéciale affection.

**ALLEMAGNE**

Avec quelle joie les feuilles libérales d'Allemagne ne vantaient-elles pas, hier encore, le ton fier et tranchant qu'elles disaient régner dans la rancune de l'empereur à la lettre du Souverain-Pontife!

C'était, à les en croire, un vrai coup de masse, pulvérisant à tout jamais les prétentions de la curie romaine. Aujourd'hui c'est tout autre chose. D'après les renseignements les plus récents, la lettre impériale est conçue dans des termes très conciliants, exprime la reconnaissance du gouvernement pour les intentions bienveillantes du Pape, conclut en disant que l'empereur est plein de confiance pour le prochain rétablissement de la paix.

Nous savons fort bien que ce ne sont pas les lettres autographes de souverain à souverain qui jouent le rôle prépondérant dans la solution des grands problèmes; la grande influence appartient aux négociations diplomatiques. Aussi nous faut-il attendre la publication de la note que la chancellerie prussienne émettra en réponse à la note du cardinal Jacobini. C'est d'après ce document qu'il sera possible de pronostiquer le résultat final de cette campagne diplomatique. Puisse-t-il être favorable et amener enfin aux catholiques de Prusse la paisible jouissance des libertés qu'un jour de déplorable passion leur a ravies!

**ESPAGNE**

L'état des provinces envahies par le socialisme est toujours inquiétant, malgré les véritables razzias opérées par la gendarmerie, qui parcourt en fortes patrouilles les campagnes autour de Xérès, Arcos, Séville et Cadix.

Il paraît que les autorités ont découvert des ramifications fort étendues du mouvement anarchiste dans les provinces de Malaga et de Grenade.

Des dépêches de Xérès annoncent que les ouvriers de campagne se sont concertés pour forcer les propriétaires de vignes à augmenter les salaires, et que dans plusieurs localités ils ont refusé, cette semaine, de travailler.

La gendarmerie a arrêté dimanche treize membres de l'Internationale qui tenaient une réunion secrète. On a trouvé sur eux des documents et des journaux anarchistes.

Les paysans menacent les ouvriers étrangers. Ceux-ci seront obligés de fuir, si l'agitation continue.

Dans les principales prisons, les détenus reçoivent des secours de leurs familles et des sociétés secrètes.

Entre les stations de Xérès et de Cuervo, un groupe de paysans a lancé des pierres

sur un train allant de Cadix à Séville. Un voyageur a été blessé. Trois autres voyageurs ont reçu des contusions.

Plusieurs feuilles madrilénes sont d'avis que l'état actuel des provinces méridionales résulte de la disette, de la misère et des conditions mêmes de la propriété rurale. Les causes de l'agitation dateraient ainsi de loin.

**RUSSIE**

Des bruits inquiétants relatifs à de nouveaux troubles causés par les nihilistes, circulent à St-Petersbourg. La plupart sont certainement exagérés, mais il est clair que la police a découvert un complot contre la vie du czar.

D'après ce que l'on apprend, l'attentat ne devait pas avoir lieu à Moscou lors du couronnement, mais à Pétersbourg même, et il est très probable qu'il aurait déjà eu lieu, si la police n'avait pas découvert à temps les traces des conspirateurs.

Dans ces derniers jours, un grand nombre de personnes impliquées dans cette affaire ont été arrêtées et la police a opéré des perquisitions dans tous les quartiers de la capitale.

On annonce, d'autre part, que les autorités de Moscou ont reçu une lettre annonçant que l'on fera sauter le Kremlin le jour du couronnement, mais malgré les plus minutieuses recherches, il n'a rien été trouvé de suspect.

Défense a été faite de laisser entrer au Kremlin aucune personne étrangère; mais cet ordre sera difficile à exécuter, à cause du grand nombre d'ouvriers qui travaillent aux préparatifs.

On assure que les dépenses du couronnement se monteront à 11 millions de roubles.

**CANTON DE FRIBOURG**

L'incendie qui a éclaté à l'Hôtel-de-Ville d'Estavayer a commencé dans la cuisine, vers une heure du matin. Comme tout le monde était plongé dans le premier sommeil, les secours sont arrivés lentement, et le feu a pu se propager dans une partie du premier étage et de l'étage supérieur, dont plusieurs chambres ont été détruites. Enfin, on a utilisé l'eau d'un hydrant, et la part du feu a été aussitôt faite. La salle du tribunal n'a pas souffert, et l'on a pu préserver les archives de la justice de paix.

L'Hôtel-de-Ville d'Estavayer n'était assuré que pour 9,000 fr.

Le tenancier de l'établissement, dont le mobilier n'était pas assuré, perd de deux à trois mille francs.

Nous apprenons que notre compatriote, M. Louis Thurler, étudiant à l'Université de médecine de Zurich, vient, à la suite de brillants examens, de recevoir son diplôme de médecin.

Les ordinations au sous-diaconat auront lieu samedi 10, à 8 h. du matin, dans la chapelle du Séminaire; Mgr Lachat accomplira la cérémonie.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

PARIS, 6 mars.

A la Chambre, M. Clémenceau parlé longuement en faveur de la révision de la Constitution que, croit-il, désire le pays.

M. Jules Ferry combat la prise en considération des propositions; il déclare la révision actuellement impossible et pose nettement la question de confiance.

Le président lit une motion portant que la Chambre, confiante dans la déclaration du gouvernement concernant la révision, repousse la prise en considération des propositions de révision.

Cette motion, acceptée par M. Jules Ferry, est adoptée par 307 voix contre 182.

**CHRONIQUE & FAITS DIVERS**

On annonce la vente de la célèbre collection du duc d'Ossuna, mort l'année dernière. Cette collection contient, outre 35,000 vo-

lumes et 7000 manuscrits des plus rares, une série de tableaux de prix, des armures anciennes et une collection d'objets d'art de toute sorte. Parmi les manuscrits figure une copie du journal de Christophe Colomb, par Las Casas; le texte authentique du roman de la Rose, dont le gouvernement allemand offre 100,000 francs; des copies d'une foule de pièces de Lope de Vega et de Calderon, un Dante et un Pétrarque, ornés d'admirables miniatures, toute une série de reproductions des principales œuvres littéraires qui virent le jour en Espagne et en Italie, aux quinzième et seizième siècles, etc., etc.

La presse espagnole conjure le cabinet Sagasta de ne pas laisser s'éparpiller la collection du duc d'Ossuna sous le marteau du commissaire-priseur. Le chef de l'opposition conservatrice, M. Canovas del Castillo, présentera prochainement aux Cortès une proposition d'autoriser le gouvernement à faire l'achat de cette collection, évaluée à 5 millions de francs.

Voici un moyen très simple de faire disparaître les taches de bougie sur les vêtements, tapis, etc.

Il faut imbiber d'eau froide la partie tachée jusqu'à ce que l'étoffe soit pour ainsi dire traversée; alors on gratte la bougie, qui s'enlève sans laisser la moindre trace.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 16 AU 28 FÉVRIER 1883.

Wider, N. N. masculin, fils de François-Pierre, de Guin. — Pfanner, Aloys-Joseph, et Fridolin-Charles, jumeaux, fils de Joseph-Denis, de Sulzberg (Autriche). — Spicher, Canistus-Philippe, fils de Philippe-Aloys, d'Ueberstorf. — Lévy, Martha-Marie, fille de Bernard, de Pontarlier (France). — Meuwly, Sophie-Françoise, fille de Jean-Joseph-Philippe, de Chandon. — Tinguely, Louis-Marcel, fils de Claude-Léon, de Pont-la-

Ville et La Roche. — Favre, Emma-Georgine, fille de Philippe-Hubert, de Brétigny-Saint-Barthélemy (Vaud). — Thalman, Elise-Victorine, fille de Jacques-Philippe, de Fribourg et Cheiry, Planfayon et Tavel. — Lipp, Henri-Louis, fils de Louis Bernard, de Cormagens. — Scheurer, Jean, et Bertha, jumeaux, fils de Frédéric, d'Agrimoine. — Peter, Charles-Joseph, fils de Louis-Marie, de Geuensee (Lucerne). — Reifer, Marie-Ursule, et Pauline-Mélanie, filles d'Edouard, jumelles, de Weisslingen (Zurich).

DÉCÈS

Bouquet, Ernest, de La Roche, 12 jours. — Wielly, Joseph, journalier, de Fribourg, 84 1/2 ans. — Pilet, Séraphin-Ernest, du Crêt, 13 jours. — Tornare, Anna, fileuse, de Marsens et Charney, 81 ans. — Andrey, Joseph-Alphonse, ancien cafetier de Cerniat, 46 1/2 ans. — Gremaud, Ernest-Joseph, d'Echarlens, 3 semaines. — Wider, N. N. masculin, de Guin, mort-né. — Poffet, Jean-Joseph, de Wünnenwyl, 9 semaines. — Pfanner, Fridolin-Charles, de Sulzberg (Autriche), 2 jours. — Steiner, Frédéric-Arnold, menuisier, de Guggisberg (Berne), 23 ans. — Jeckelmann, Nicolas, ouvrier maçon, de Fribourg et Guin, 61 ans. — Bertschi, Pierre-Joseph, agriculteur, de Montéraz, 45 1/2 ans. — Hayo, Julien-Paul, de Fribourg, 4 1/2 mois. — Pfanner, Aloys-Joseph,

de Sulzberg (Autriche), 1 semaine. — Aebi, Catherine, journalière, de Fribourg et Chevroux, 64 ans. — Maradan, Lucie, ouvrière, de Cerniat, 34 1/2 ans. — Fasnacht, Henri-Emile, de Montelier, 2 ans.

Petite poste

M. J. G. r. curé d'Y. — Répondez, Ad. 1<sup>re</sup>. Votre demande concernant Echalles a été transmise au directeur du patronage allemand. Ad. 2<sup>me</sup>. Peut-être, il faut bien choisir, est-ce que cela presse? Ad. 3<sup>me</sup>. Votre serviteur n'est pas acheteur. Ad. 4<sup>me</sup>. Nous pensons, après Paques, cela ne fera pas un pli. — Ad. 5<sup>me</sup>. Encore un peu de temps et tous nos vœux seront comblés. Affections bien sincères en N.-S. J.-C. M. M. G. R. C. P. — Merci pour votre bonne lettre. Acceptons bien volontiers votre mode de paiement.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

LA REUNION VINICOLE GIRONDE  
ET DORDOGNE  
A BERGERAC PRÈS BORBEAUX  
Demande des représentants pour la vente de ses vins, cognacs et rhums.  
Ecrire franco aux Gérants de la Société.  
(H 1732 X) (148)

UNE jeune fille de bonne famille, ayant suivi l'école secondaire et fait un apprentissage d'un an et demi chez une première couturière pour dames dont elle possède un très bon certificat, cherche, pour se perfectionner dans son état et la langue, un engagement dans la Suisse française. Références à disposition. Ecrire sous les initiales H789Z à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Zurich. (149)

LES BAINS DE  
L'HOTEL NATIONAL  
Seront ouverts tous les jours.  
(H. 138 F.) (124)

AUX CATHOLIQUES  
Deux filles voulant apprendre le bon allemand, l'italien, les travaux du sexe, etc., seraient reçues chez M<sup>me</sup> Altenbach, à Schaffhouse. Prix: 60 fr. par mois. Sch25Q (137)

DEMANDE DES AGENTS  
Une bonne maison de Vins et Spiritueux ayant déjà une certaine clientèle dans la Suisse française, demande pour le canton de Fribourg des Agents sérieux à la commission, connaissant la branche. Adresser les offres avec de bonnes références sous les initiales H. 756 Q. à MM. Haasenstein & Vogler, à Bâle. (141)

DANS un village catholique de Bâle-Campagne, on offre de prendre en pension, pour un prix très modéré, deux garçons ou deux filles qui voudraient apprendre la langue allemande et auraient l'occasion de fréquenter de bonnes écoles. S'adresser pour plus amples renseignements chez Mademoiselle d'Obando, 3, rue Croisée, Berne. (138) (H c 393 Y)

LE PLUS BEAU JOUR  
DE LA VIE  
ou lectures édifiantes à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion.  
Traduit de l'allemand,  
Par E. SCHNEUWLY, Directeur des écoles.  
Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Rampa, évêque de Coire, et Sa Grandeur Mgr Cosandey, évêque de Lausanne. — 240 pages, avec une chromolithographie et 23 gravures sur bois.  
Prix cartonné avec dos doré: 2 fr. — Très jolie reliure en toile anglaise: 2 fr. 75  
En vente à l'Imprimerie Catholique et à la librairie Meyll, à Fribourg.

THÉ PURGATIF  
DE CHAMBARD  
Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus difficiles le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation, et dans toutes les indispositions où il est nécessaire de déger l'estomac et les intestins.  
Exiger la Marque de Fabrique.  
VENTE EN GROS à PARIS: chez A. SICRE, 13, Rue Berlin-Poirée  
DÉTAIL: Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOÎTE: 1 fr. 25

A Fribourg: Boéchat et Bourgnecht.

Vient de paraître  
Le CATALOGUE GÉNÉRAL ILLUSTRÉ des Nouveautés de la Saison  
Publié par les GRANDS MAGASINS de

PRINTEMPS  
de PARIS

contenant les Dessins et Gravures de toutes les Modes nouvelles de la SAISON D'ÉTÉ

tels que: Robes, Costumes pour Dames et Enfants, Manteaux, Confections, Peignoirs, Jupons, Trousses, Layettes, Lingerie, Dentelles, Broderies, Mouchoirs, Rubans, Châles, Cravates, Ganterie, Chemises, Bonnetterie, Parapluies et Ombrelles, Mercerie, Passementerie, Fleurs et Plumes, Rideaux, Tapis, etc

Pour recevoir GRATIS & FRANCO ce magnifique Catalogue en Langue Française ou Espagnole il suffit d'en faire la demande par Carte postale ou lettre affranchie, adressée à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>  
à PARIS

Sont également envoyés FRANCO les échantillons de tous les Tissus en Soieries, Lainages, Fantaisie, Indiennes, Draperie, Rubans, Toiles, Blanc de Coton, Etoffes pour Ameublements, etc.

ON CORRESPOND DANS TOUTES LES LANGUES

Notre Catalogue renferme les conditions spéciales pour l'envoi FRANCO DE PORT ET DE DOUANE.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le PRINTEMPS se charge pour le compte de tous ses Clients, sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les coupons échus. — Le produit de ces valeurs est sur demande conservé en compte courant à disposition, rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.

LES VÉRITABLES CIGARES VALAISANS

DE LA

MANUFACTURE DE TABACS DE

CHARLES VON DER MUHLL

A SION

Se trouvent:

A FRIBOURG

- Chez H. Delaquis;
- „ J. Jungo;
- „ Vve Knuchel;
- „ Marg. Ory;
- „ Alex. Martin;
- „ Rauch-Nicolin.

A ROMONT

CHEZ:  
Forney-Butty.

(59)

H 238 Q

L'agent général: J. Ad. Weitnauer, à Bâle.

ANNONCES

PATRONAGE DES JEUNES GENS

DÉSIRENT SE PLACER:

- Un ouvrier cordonnier, chez un maître catholique.
- Comme filles de chambre, trois jeunes personnes de Fribourg (40-55 60); une de Dirlaret (41), trois de Broye (41-59-64).
- Comme cuisinières, une jeune personne de Saint-Gall (61), — une personne d'Épalinges (53), — une de Fribourg (63), — une du canton de Neuchâtel (54).
- Comme concierge, une personne de Glâne (54).
- Comme filles de cuisine, une jeune fille de la Broye (58), — une de Fribourg (59), — une de la Veveysse.
- Pour apprendre la cuisine, une jeune personne du canton de Soleure (56).
- Un garçon demande une place dans un auberge ou maosin.
- Un lithographe allemand, 19 ans, demande une place chez un lithographe français.
- Comme instituteur dans une école catholique, un homme originaire d'Alsace possédant bien le français, l'allemand et l'italien.
- Comme garçons de peine, plusieurs personnes.
- Comme fille de magasin, une jeune personne de Lucerne connaissant les deux langues, bons certificats.
- Comme domestique, un jeune homme de la Veveysse.

DEMANDES DIVERSES

- Dans une bonne famille de la Suisse française, on prendrait en pension pour un modique un jeune homme de la Suisse allemande (47).
- Volontaire, un jeune homme du canton d'Argovie désire se placer comme volontaire dans une maison de commerce de la Suisse française ou de France. De préférence Quinquallier (47).
- Bureau, un jeune homme du canton Argovie désirent apprendre le français chez l'occupation dans un bureau, il payerait une petite pension.
- On demande un apprenti jardinier pour le 1<sup>er</sup> mars (65).
- Une jeune personne désirerait se placer dans une famille où elle puisse apprendre à faire des matelas, elle rendrait des services dans ménage. Elle resterait une année (66).

L'EUCCHARISTIE

symboles et poèmes

Extraits des œuvres de Mgr de la BOURGNE  
PAR UN DE SES DISCIPLES  
Brochure in-12 d'environ 200 pages.  
Edition de luxe sur papier fort. — Prix: 2 fr.

TABLE DES MATIÈRES

L'Eucharistie en général. — Sacrament de Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attraites de l'Eucharistie. — Petits poèmes: Dieu; la Fleur d'or; le Ciboire et le Lys de la vallée; le Ciboire de Favre; le Ciboire de cire; la sainte Hostie de Favre; la Nuit sombre; le Cœur et le Trésor; L'Ange et l'âme; Tous les biens viennent avec Elle; le Lys et l'Étoile; Notre-Dame de Lourdes; Jésus et la Bergerette.

En vente à l'Imprimerie catholique  
Pensées consolantes

desaint François de Sales  
recueillies et mises en ordre avec des notes des maîtres de la vie spirituelle, par le P. Père Huguel, S. M. 12<sup>e</sup> édition, prix 1 fr.